



THEME 8 REMUNERATIONS,
RETOUR SUR LES SEANCES DU 11 ET DU 18 JUIN 2021

**L'UIMM FAIT MINE DE NEGOCIER, POUR NE SURTOUT PAS BOUGER LES
POINTS IMPORTANTS DE SON TEXTE.**

Il pourrait y avoir des réunions s'enchaînant semaine après semaine sans finalement voir le moindre changement notable sur le projet d'accord rémunérations. L'Uimm campe sur ces positions et ne bouge son texte qu'à la marge, juste pour donner le sentiment d'un effet d'avancement de son écrit.

Cette négociation s'inscrit comme rarement dans un marché de dupe où l'UIMM écoute patiemment chaque organisation syndicale, réunion après réunion, mais sans intervenir après coup, pour débattre, échanger, bref négocier avec les partenaires sociaux.

Non rien ne se passe, l'Uimm jouant sur ses deux textes, que sont le projet sur rémunération et celui sur rémunération des alternants. En passant d'un texte à l'autre sans apporter de réponse probante aux demandes globales des organisations syndicales, l'Uimm avance ses seules propositions.

La technique est bien orchestrée, avec une suspension de séance en fin de matinée, suffisamment longue après le monologue syndical du matin, pour revenir en début d'après-midi avec des modifications rédactionnelles qui n'impactent en rien le fond. Les 4 organisations syndicales n'ont au mieux que 30 min pour évoquer leur ressenti sur le texte ainsi modifié.

Voilà 7 réunions que nous sommes confrontés à ce cirque patronal !

Nous n'allons pas redévelopper dans le détail l'ensemble des nombreuses propositions CGT, propositions d'ailleurs copieusement ignorées par le représentant de l'Uimm, que ce soit sur la prime d'ancienneté calculée sur la base du salaire réel, la sécurisation des protections pour le travail de nuit, sans oublier la réduction hebdomadaire de 25 min, l'intégration des nombreuses dispositions d'application générales aux territoires (temps de douche, interruption de travail, dispositions pour les femmes enceintes, rappel pendant les congés, remplacement d'un salarié à un poste sup, temps d'habillage et de déshabillage), la sécurisation des primes et autres dispositions d'application restreinte à un territoire (Jour sup, prime de vacances, neutralisation des congés en cas de maladie, etc.), le 13^{ème} mois et enfin les minima garantis, avec un début de grille à 1800€ et un changement automatique de classe d'emplois pour permettre le doublement du salaire sur la carrière.

Non de tout cela l'Uimm ne veut rien n'entendre. Une seule chose l'obsède, il faut que cela coûte le moins possible aux entreprises !!

Le patronat estime en effet que l'ensemble du dispositif conventionnel va engendrer une augmentation conséquente de la masse salariale dans les entreprises et que dans certains cas, cela pourrait même mettre en péril les entreprises. Par contre, que les droits sociaux des salariés disparaissent, voire qu'ils ne puissent pas finir leur fin de mois, **ce n'est pas leur problème !**

D'ailleurs sur ce point du coût aux entreprises, l'Uimm vient d'insérer une nouveauté dans son texte, **la période transitoire d'application** pour la mise en œuvre des futurs minima conventionnels.

Sans rentrer dans la mécanique de cette usine à gaz, **quelques points clés** : Si vous êtes dans une entreprise de 300 salariés et moins, que les minima entraînent une hausse de la masse salariale supérieure à 5%, l'entreprise pourrait alors reporter à l'horizon 2030 l'application des minima conventionnels garantis. Voilà une disposition extraordinaire qui permettrait aux employeurs de s'exonérer des minima conventionnels pour un temps conséquent.

Concernant l'assiette de comparaison pour déterminer les salaires minima hiérarchiques, celle-ci avait évolué dans le bon sens, en listant les éléments à exclure. Mais étonnamment, l'Uimm est revenue en arrière en réintégrant l'existant de l'accord de 1983. Tout est à refaire sur ce point.

Concernant le nouveau système de calcul de la prime d'ancienneté patronale, la délégation CGT a démontré qu'avec ce nouveau système, les salariés perdraient entre 10 et 16% sur leur prime d'ancienneté actuelle. Autre nouveauté, la valeur du point sera négociée dans les territoires, en somme une convention collective nationale quand cela arrange l'Uimm et territoriale quand elle ne veut pas traiter certains éléments.

Sur l'indemnité de repas (Prime de panier), la proposition de l'Uimm est de prendre l'Acoss comme référence avec un montant 2021 à **6.70€***. Suivant les départements, cela va engendrer des différences importantes pour les salariés.

Pour les conventions collectives territoriales avec un montant inférieur à celui de l'Acoss, cela va se décomposer ainsi : Pour 11 CCT, le gain sera compris entre 0€ et 20 centimes et pour 23 CCT le gain sera de 50 centimes à 2.47 €.

Pour les 38 CCT qui ont actuellement un montant supérieur à l'Acoss, la perte sera comprise entre 10 centimes et plus de 8€/jour ! (pour 4 CCT la prime de panier n'est pas connue). **Encore une fois, l'Uimm s'est basée sur le moins disant pour déterminer le montant de la prime de panier.**

La prime conventionnelle reste elle, toujours d'actualité pour compenser la perte de salaire des salariés appartenant aux groupes d'emplois de A à E. Par contre, la négociation de celle-ci et son montant seront déterminés dans chaque territoire !! **Vous avez compris ce que cela signifie !**

Pour la grille des SMH, l'Uimm nous a enfin remis une grille complète. La classe d'emplois A1 sera à 19 420€ au 1^{er} janvier 2024, B3 à 20 300€, C5 à 22 200€, D7 à 24 300€, E9 à 28 300€ et F11 étant la première position cadre à 31 720€. Avec ces minima, les jeunes ne sont pas prêts à se précipiter vers les métiers de la métallurgie !

Pour la délégation CGT, ce texte n'en est qu'à ses balbutiements, la quantité de points à modifier, supprimer et intégrer est conséquente. La difficulté à faire avancer significativement ce thème, réside aussi dans la difficulté à mobiliser dans les territoires et les entreprises, car cela compte pour beaucoup dans la prise en compte par l'Uimm des propositions des OSR et notamment de la CGT.

Continuons à faire signer massivement la pétition CGT et à construire le rapport de forces nécessaire, **la négociation n'est pas encore terminée !**

La Délégation Fédérale